



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des lettres et des sciences humaines  
École de langues

## PLAN DE COURS

### FLE-3212 PHONÉTIQUE CORRECTIVE AVANCÉE

DESCRIPTION DU COURS  
OBJECTIFS  
FORMULES PÉDAGOGIQUES  
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE  
ÉVALUATION

## DESCRIPTION DU COURS

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Dans ce cours, l'étudiant sera amené à améliorer sa prosodie du français. L'étudiant s'exercera à utiliser une intonation expressive et à tenir compte des diverses particularités phonétiques de la langue française dans son énonciation. Il participera à des exercices pratiques développés en fonction des difficultés des étudiants et des langues d'origine en présence.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

S'exprimer adéquatement du point de vue phonétique.

### Objectifs particuliers

1. Discriminer et produire les éléments pertinents du système prosodique français;
2. Discriminer et produire les éléments pertinents du système vocalique français;
3. Discriminer et produire les éléments pertinents du système consonantique français;
4. Discriminer et produire les phénomènes de langue pertinents du français;
5. Faire la correspondance graphie-phonie en français;
6. Parfaire à la lecture à haute voix.

### Contenu

- l'accent d'insistance : révision
- les groupes respiratoires
- l'intonation expressive: révision
- le sommet intonatif : révision
- la détente des consonnes finales
- la production des enchaînements vocaliques, consonantiques et des liaisons : approfondissement
- le « e » instable : chute et maintien : approfondissement
- l'attaque vocalique douce
- les voyelles : révision selon les besoins (timbre, diphtongaison, nasalisation, ouverture, désonorisation, etc.)
- les consonnes : révision selon les besoins (sonorisation, assourdissement, etc.)

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

- brefs exposés magistraux
- exercices de discrimination auditive
- exercices de répétition
- exercices de production orale
- exercices de lecture à haute voix

Travail en classe (4 heures) et au laboratoire (2 heures)

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des deux habiletés suivantes : expression orale et compréhension orale.

### Évaluations sommatives

<u>Évaluation</u>	<u>Pourcentage (%)</u>	<u>Date de l'évaluation</u>
Examen oral	70 %	5 <sup>e</sup> semaine
Lecture et discrimination	30 %	à partir de la 2 <sup>e</sup> semaine

### Évaluations formatives

Plusieurs tâches langagières seront proposées en classe et en ligne, avec rétroaction immédiate ou en différé.

### Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

\*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

### Remarques particulières

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés.

**Il va de soi que l'usage du français est de rigueur tant dans la classe qu'à l'extérieur de celle-ci.**

À l'extérieur des heures de classe, l'étudiant-e devra consacrer de son temps à fréquenter les laboratoires de langues ou d'informatique, à écouter la radio, à regarder la télévision, à lire le journal et à participer le plus possible à des activités dans le milieu francophone et aux ateliers supervisés par l'équipe d'animation du programme FLE de l'École de langues.

## **DOCUMENTATION ET RÉFÉRENCES**

### **Matériel obligatoire**

GARANT-VIAU, Colette. *La portée des sons*, Niveaux Intermédiaire et Avancé, *pul*, Québec, 2007

Photocopies distribuées par l'enseignant : maximum 3,00\$

### **Bibliographie de référence**

BOUDREAU, M., J.-G. LeBel et N. Beauchemin. *Prononciation du français par le rythme*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1967.

CALLAMAND, Monique. *L'intonation expressive - exercices systématiques de perfectionnement*, Williams Clowes & Sons, Londres, 1973.

COMPANYS, Emmanuel. *Phonétique française pour hispanophones*, Hachette et Larousse, Paris, 1966.

DELATTRE, Pierre. *Principes de phonétique française à l'usage des étudiants anglo-américains*, Second Edition, Middlebury, 1951.

OSTIGUY, L. et R. Sarrasin. *Phonétique comparée du français et de l'anglais nord-américains*, Les Éditions du Réseau U, Trois-Rivières, 1985.

### **Ressources informatiques**

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

## **CAS PARTICULIERS**

### **Retard et absence**

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

## MESURES D'ACCOMMODEMENT

### Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

### Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- [www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences\\_humaines/evaciter.html](http://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html)

Comment citer un document électronique

- [www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html](http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html)

## **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## **Demande de révision de note**

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>